UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS
www.fasmi.fr

Compte-rendu de réunion

Réunion des OS du CTM avec le Ministre sur l'évolution du contexte sanitaire
03 novembre 2020 18H30 en visioconférence

Représentants pour l'UNSA FASMI : Philippe CAPON, Paul AFONSO David LE BARS

(*élus FASMI au Comité Technique Ministériel)*

Cette réunion a été présidée par le Ministre Gérald DARMANIN en présence de la Ministre Marlène SCHIAPPA et du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur le Préfet ALBERTINI…

Dialogue Social : des réunions hebdomadaires seront mises en place aux échelons centraux (SG et DG) avec réunions des CHSCT en particulier. Les CHSCT devront également se réunir aux échelons déconcentrés…

Télétravail : Un effort particulier est mis en place sur le télétravail. Le secrétaire général annonce que 30 à 40 % des agents d'administration centrale sont en télétravail. Le parc informatique du Ministère continue à évoluer afin de permettre à terme 30 000 possibilités de connections télétravail.

Circulaire du 29 octobre 2020 relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire.

Déplacement des agents du Ministre de l'Intérieur. La carte professionnelle permet de justifier du déplacement lors du trajet « domicile travail domicile » et dans le cadre professionnel. Lors des déplacements privés les agents du Ministère de l'intérieur doivent remplir une attestation de déplacement.

Organisation Territoriale de l'Etat - OTE : Le Ministre annonce que le calendrier prévu sera suivi et que les réformes prévues se poursuivront même en période de COVID.

Compte-rendu de réunion (suite)
Réunion des OS du CTM avec le Ministre
sur l'évolution du contexte sanitaire
03 novembre 2020 18H30 en visioconférence

MODE Dégradé : Afin de préserver les capacités opérationnelles, l' UNSA FASMI a demandé que soit prévu la possibilité de mettre en place un mode dégradé dans les services touchés par le COVID (cluster).

ASA : le Ministre annonce que les ASA mis en place lors du premier confinement n'existent plus, « tout le monde doit continuer à travailler, les écoles sont ouvertes…

L'UNSA FASMI refuse cette position et insiste sur la gestion au cas par cas des situations particulières, familles mono parentales - cas contact – personnes à risque…

Le Secrétaire Général du Ministère précise que pour les agents à risque un nouveau texte est prévu suite au décret du 5 mai 2020 et prévoira huit cas !

Nous aurons aussi des précisions sur les cas contacts à risques et les gardes enfants de moins de 16 ans (mais la règle est bien la fin des ASA même si des situations préoccupantes pourront être traitées).

Agents chargés de la prévention : Ils ont désormais du temps spécifique pour assurer leur mission dans le cadre du COVID.

Conseil de discipline : interrogé par un représentant d'une OS sur la suspension de la tenue des conseils de discipline, le Ministre a insisté sur l'importance de leur tenue pour les cas les plus graves (citant l'affaire de l'ENP de NIMES).

Reconnaissance maladie professionnelle : au même titre que le personnel soignant.

L'UNSA FASMI a exprimé son attente sur la reconnaissance de l'imputabilité au service du COVID et réaffirmé sa position sur l'application du jour de carence pour les agents touchés par le COVID : son application est anormale et injuste !

Les représentants de l'UNSA FASMI au CTM.